Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_292-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_292_020_7.1 : Dotations aux collèges - autorisation du versement d'un acompte de 50 % sur le budget 2026

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la Culture, du Sport, de la Communication et des relations avec les Collèges, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que, par délibération 2023_164 du 11 juillet 2023, les nouvelles modalités des dotations aux collèges ont été validées et qu'une convention triennale avec chaque établissement scolaire a été mise en place.

La nouvelle convention qui lie la Communauté de Communes aux Collèges précise qu'un acompte de 50 % de la dotation annuelle sera versée aux collèges au 1er trimestre de chaque année et que le solde sera versé en juillet de chaque année sur présentation du Bilan des actions menées dans le courant de l'année scolaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_292-DE

Les dotations annuelles ont été validées, par délibération 2023-164 comme suit :

- **Collège Jeanne d'Arc de Maen Roch** : 13 500 € soit un acompte à verser au 1er trimestre 2026 de 6 750 €
- **Collège Angèle Vannier de Maen Roch** : 14 115 € soit un soit un acompte à verser au 1er trimestre 2026 de 7 057.50 €
- **Collège Saint André de Val Couesnon (Antrain)** : 9 147 € soit un acompte à verser au 1er trimestre 2026 de 4 573.50 €
- **Collège Pierre Perrin de Val Couesnon (Tremblay)** : 10 531 € soit un acompte à verser au 1er trimestre 2026 de 5 265.50 €

Considérant cette nouvelle modalité de versement de l'acompte, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2026, afin d'autoriser le versement des acomptes aux 4 collèges comme présenté ci-dessus.

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge de la Culture, du Sport, de la Communication et des relations avec les Collèges, propose :

- **De valider le versement des acomptes de 50 % dans le cadre de la nouvelle convention relative aux versements des dotations au profit des 4 collèges du territoire tels qu'indiqués ci-dessus avant le vote du budget 2026 ;**
- **De préciser que les versements concernés feront l'objet d'une inscription de crédits au BP 2026**

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des relations avec les collèges

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des relations avec les collèges, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT